



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Consultation sur les compétences infirmières

Question écrite n° 42305

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des compétences des infirmiers. Alors que la crise sanitaire a révélé l'importance majeure des infirmières et infirmiers français, qui font preuve d'un grand dévouement au quotidien, la période liée à la pandémie de covid-19 a aussi mis en exergue leur rôle crucial dans notre système de santé, de leur souffrance au travail mais aussi du manque de reconnaissance à leur encontre. Une grande consultation de l'ordre national des infirmiers auprès de 60 000 infirmières et infirmiers révèle que depuis le début de cette crise, il y a eu un quasi doublement des situations d'épuisement professionnel en quelques mois, que les 2/3 d'entre eux trouvent que leurs conditions de travail se sont détériorées et qu'ils exercent très souvent des tâches qui sortent de leurs champs de compétences. Si la reconnaissance de cette profession passe par la rémunération, elle passe aussi par l'actualisation du décret de compétences infirmières qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui ne répond plus aux enjeux de notre système de santé et encore moins aux besoins des patients. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend lancer prochainement une consultation relative à une éventuelle réforme des compétences infirmières, afin de revaloriser l'ensemble de cette profession, indispensable au système de soins français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42305

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7946

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)